

INCENDIE D'HABITATION

Si vous lisez la presse, vous pouvez constater que lorsqu'un incendie se déclare en particulier la nuit, les week-ends et les jours fériés, les maisons sont entièrement détruites avec malheureusement parfois des victimes comme à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC où une femme de 94 ans est décédée ou encore à SAINT-MARTIN-DU-PUY où un homme de 69 ans a perdu la vie.

Il faut savoir que plus les délais d'intervention sont longs et plus les sapeurs-pompiers sont exposés eux-aussi.

Depuis le 8 mars 2015, tout logement doit être muni de détecteurs de fumée.

Un cas qui doit particulièrement retenir notre attention, même s'il n'a pas eu lieu dans notre département mais dans l'Hérault.

Faisant disjoncter le compteur, un incendie a entraîné une coupure d'électricité, empêchant les habitants de lever les volets roulants et de sortir par les fenêtres alors qu'ils étaient restés bloqués à l'étage par les flammes. Ils se sont réfugiés dans la salle de bains malheureusement équipée de barreaux à la fenêtre. Seules les fillettes ont pu être sauvées.

L'habitation n'était pas équipée de détecteur de fumée.

Nous rappelons la nécessité de la mise en place de détecteurs de fumée qui pourront vous sauver la vie en particulier la nuit. Mais les délais d'intervention des secours ayant été allongés la nuit, les week-ends et les jours fériés, il serait certainement aussi judicieux de se munir également d'extincteurs pour sauver nos biens en attendant les secours.